

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance du 4 avril 2017 :

ADOPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE D'UNE RÉOLUTION AUTORISANT L'USAGE « ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES » AUX 2E ET 3E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE SIS AU 2352, RUE DUVERNAY

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 6 avril 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement